

Présentation

Le Gisti a décidé d'organiser, à l'occasion du trentième anniversaire du premier « grand arrêt Gisti » du 8 décembre 1978 – celui par lequel le Conseil d'État a reconnu aux étrangers « le droit de mener une vie familiale normale » –, un colloque sur la défense des étrangers en justice.

À partir des combats contentieux menés par le Gisti devant différentes juridictions ou autres instances de contrôle – le juge administratif, bien sûr, mais aussi les juridictions judiciaires, la Cour européenne des droits de l'homme, la Halde... –, l'objectif est de s'interroger sur les stratégies développées par les associations, les syndicats, les avocats dans le cadre de la défense des étrangers, d'analyser les raisons qui, trop souvent, privent d'effectivité les victoires obtenues, de faire finalement le bilan de trente ans de jurisprudence concernant la condition des étrangers mais aussi ce qu'on pourrait appeler les « retombées collatérales » du contentieux des étrangers – on pense par exemple à la place des conventions internationales, au développement du référé ou aux différents projets tendant à redéfinir les rôles respectifs du juge judiciaire et du juge administratif.

► Le colloque peut être validé au titre de la formation permanente des avocats et a été homologué par le CNB

► Ce colloque a bénéficié du soutien :

- des barreaux de Bobigny, Créteil, Évry, Nanterre, Paris, Pontoise, et Versailles
- de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
- du CREDOF (Centre d'études et de recherches sur les droits fondamentaux), Université Paris X-Nanterre

► Les **Actes du colloque** seront publiés aux éditions *Dalloz*, dans la collection « Thèmes et commentaires », série *Actes*.

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

30 ans après le « grand arrêt » Gisti de 1978

Défendre la cause des étrangers en justice



**Colloque organisé par le Gisti
le 15 novembre 2008**

à la Maison du barreau,
2 rue de Harlay, Paris 1^{er}
(M° Châtelet, Saint-Michel ou Pont Neuf)

Gisti
3 villa Marcès
75011 PARIS

Franchir
selon tarif
en vigueur

PROGRAMME

8 h 30 Accueil

9 h Ouverture par Stéphane Maugendre, *président du Gisti*

9 h 15 - 11 h Retour sur l'histoire

1/ Les premiers combats contentieux du Gisti

Table ronde : Philippe Waquet, *doyen honoraire de la Cour de cassation, avocat honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, Assane Ba et Patrick Mony, *anciens permanents du Gisti*. Discutante : Liora Israël, *maître de conférences à l'EHESS*

2/ Trente ans de contentieux à l'initiative du Gisti

Danièle Lochak, *ancienne présidente du Gisti*

3/ Le Gisti, « requérant d'habitude » ? La vision du Conseil d'État

Bruno Genevois, *président de Section au Conseil d'État*

Débat

11 h 15 - 13 h Du contentieux comme stratégie aux stratégies contentieuses

1/ Regard comparatif : l'expérience syndicale

Jérôme Pélisse, *maître de conférences de sociologie à l'université de Reims*

2/ Comment combiner l'arme politique et l'arme contentieuse. L'exemple de la lutte contre les discriminations fondées sur la nationalité

Serge Slama, *maître de conférences à l'université d'Evry*

3/ La protection sociale, terrain d'expérimentation de nouvelles stratégies

Adeline Toullier, *chargée de mission à Aides*

4/ Une expérience d'avenir ? la saisine de la CJCE

Claire Rodier, *Gisti, présidente de Migreurop*

5/ Les tactiques contentieuses utilisées pour faire cesser des pratiques illégales : des avocats racontent

Interventions de : Didier Liger, *avocat au barreau de Versailles*, Stéphane Maugendre, *avocat au barreau de Bobigny*, Gérard Tcholakian, *avocat au barreau de Paris*, Jean-Eric Malabre, *avocat au barreau de Limoges*

Débat

14 h 30 - 16 h 15 Fausses victoires, vaines victoires

1/ Victoires volées

Nathalie Ferré, *ancienne présidente du Gisti*

2/ Le cas emblématique des circulaires

Table ronde avec Jean-Marie Delarue, *ancien directeur des Libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur*, Gérard Moreau, *ancien directeur de la Population et des migrations au ministère des Affaires sociales*, Yannick Blanc, *ancien directeur de la Police générale à la préfecture de police de Paris*

3/ L'insuffisance des outils d'exécution

Jean-Michel Belorgey, *président de la Section du rapport et des études du Conseil d'État*

4/ Les demandeurs d'asile, gagnants ou perdants ?

Jean-Pierre Alaux, *Gisti*

Débat

16 h 30 - 18 h 15 Quel bilan ?

1/ L'impact des « arrêts Gisti » sur le(s) droit(s) des étrangers

François Julien-Laferrrière, *professeur à l'université Paris-Sud*

2 / Les retombées « collatérales » du contentieux des étrangers

Ronny Abraham, *conseiller d'État, juge à la Cour internationale de justice*

3/ Des règles spéciales pour un contentieux à part ?

Bernard Even, *vice-président de la Fédération européenne des juges administratifs (FEJA)*, Ollivier Joulin, *vice-président du Syndicat de la magistrature*, Alain-François Roger, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*.

Débat

Inscription

La participation au colloque est gratuite, mais l'inscription est indispensable, le nombre de places disponibles étant limité à 350. Les inscriptions se font en renvoyant au Gisti le formulaire ci-joint.

BULLETIN D'INSCRIPTION

30 ans après le « grand arrêt » Gisti de 1978

Défendre la cause des étrangers en justice

Prénom NOM

Adresse

CP Localité

Profession/Organisme

Tél dom Tél pro

Mail